Compagnie d'archers du Touch

Rapport Financier du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016

Le 22 Janvier 2017

I – Etat des comptes

L'exercice comptable est du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016. La position des comptes et de la caisse est donnée dans le tableau ci-dessous au début et à la fin de l'exercice :

	au 01/01/2016	au 31/12/2016
Compte chèque	2 025.33 €	4 645.89 €
Livret A	3 800.61 €	5 729.86 €
Caisse	49.23 €	59.73 €
Chèques en attente d'encaissement	-1140.47 €	-3 235.12 €
TOTAL	4 734.70 €	7 200.36 €

Provision pour la réalisation de chevalets	600.00 €
Excédent de l'exercice 2016 après provision	1 865.66 €

Il était prévu de fabriquer des chevalets fin 2016, par manque de temps, ces chevalets n'ont pas été construits sur la fin de l'année. L'achat du matériel nécessaire a été reporté au moment de leur fabrication prévue au printemps 2017 ; une provision de 600 € est faite pour acheter le nécessaire en 2017.

L'excédent sur **l'exercice comptable 2016 est de 1 865.66 €.**

II – Compte de résultats

Le compte de résultats est donné en page 4 pour l'exercice comptable 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, il est comparé au budget prévisionnel voté lors de l'AG de janvier 2016.

Une explication de chaque ligne du compte de résultats est donnée ci-dessous et sur les pages 6 & 7.

100 – Fonctionnement

110 – Licence / Cotisation

- Licences FFTA : 69€ pour un adulte pratiquant en compétition, 61€ pour un adulte pratiquant en loisir et 45,50€ pour un jeune sont touchés par le club puis versés à la FFTA (qui reverse elle-même une partie à la ligue, au comité départemental).

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
7	Licence poussin	27,00 €	189,00 €
43	Licence jeune	45,50 €	1 956,50 €
14	Licence adulte loisir	61,00 €	854,00 €
33	Licence adulte compétition	69,00 €	2 277,00 €
		TOTAL	**5 276.50 €**

Soit 97 licences prisent sur l'année saison 2016.

- Cotisation Club: Pour les saisons 2015 et 2016, la cotisation est de 50€ pour un adulte et de 40 € pour un jeune. Pour la saison 2016, il y a 98 membres à l'association (un de plus que de licences prises). Un archer a pris sa licence par l'intermédiaire d'un autre club, il cotise au club, arrivé au début de l'année 2016, il a réglé une cotisation pour la saison 2015 puis 2016. (Il cotise à deux clubs).

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
1	Cotisation adulte (saison 2015)	50,00 €	50,00 €
50	Cotisation jeune	40,00 €	2 000,00 €
48	Cotisation adulte	50,00 €	2 400,00 €
		TOTAL	**4 450,00 €**

- Droit d'entrée :

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
1	1ère inscription (saison 2015)	25,00 €	25,00 €
65	Renouvellement	0,00 €	0,00 €
24	1ère inscription	25,00 €	600,00 €
7	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	119,00 €
2	1ère inscription (>= 3ème membre de la famille	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	744,00 €

- CE / Trop perçu : Un comité d'entreprise prend en charge une partie de la licence sportive de ses salariés mais en le versant directement au club et non directement à ces derniers. Le club le reverse donc aux salariés car ils ont déjà payé leur licence (150€ au total). Un versement tardif de 10€ de la région pour la saison 2015 est aussi inclus dans cette ligne.
- Magazine FFTA pour les archers : 7 archers sont abonnés au magazine de la fédération

120 - Location arcs

24 archers ont loués un arc débutant au club sur la période Janvier – Juin 2016.

130 – Subvention non affectée & Sponsoring

- Subvention de fonctionnement : Tous les ans la mairie de Tournefeuille verse une subvention de fonctionnement. La subvention attribuée pour l'année 2016 est de 770 €.
- Subvention conseil départemental : Deux subventions relatives à l'année 2015 figurent dans cette ligne : la subvention exceptionnelle de 700 € notifiée en janvier 2016 et la subvention pour les écoles de sports (305€) notifiée fin décembre 2015 mais versé en 2016. Pour 2016, le club a bénéficié au titre des écoles de sports d'une subvention de 460 €.
- Subvention conseil régional : au titre du fond régional des Petits équipement du club, la région a versé au club 800 €
- OMS : Remboursement à hauteur de 50% de frais de déplacement pour des finalités nationales sur l'année 2015. 21 € ont été reversé à un archer qui avait payé ses frais.
- Sponsoring : La boucherie « chez José » nous a sponsorisé à hauteur de 250€. Via le dispositif Tookets, le crédit agricole nous a versé 400 €.

140 - Animation / Repas/ pots / Galette

- Alimentaire : galettes des rois en janvier 2015
- *Tir du Roy :* Le club a dépensé 526.80 € pour financer le tir du Roy 2016, les membres de l'association ont versés 675€. La recette pour le club est donc de 148.20 €.
  - 53 repas adultes (ou enfants de plus de 10 ans) à 12 € (un chèque à 15€ et non 12€)
  - 2 repas enfants (moins de 10 ans) gratuits
- Repas AG : Repas au concerto lors de l'AG de 2015
- Divers : achats pour l'animation d'Halloween

150 – Matériel divers commun

- Archerie : Theraband vert
- Blasons : achat de blasons tri-spots (40cm), 40 cm, 60cm, 80 cm et 122 cm
- Distinctions/Passeports : Le club a acheté à la boutique de la FFTA, des badges pour le tir en salle ou en extérieur (distinctions donnés aux archers ayant fait un certain nombre de points dans une compétition), ainsi que les flèches blanches, noires, bleues….
- Magazine FFTA pour le club : le club est abonné au magazine de la fédération
- Divers : clés, poids de musculation, tapis, cartouche de gaz, livre fédéral sur l'arc à poulies,

Intitulé	BUDGET PREVISIONNEL 2016 Dépenses	BUDGET PREVISIONNEL 2016 Recettes	BUDGET REEL 2016 Dépenses	BUDGET REEL 2016 Recettes
100 - Fonctionnement	**7 320,00 €**	**13 425,00 €**	**8 882,38 €**	**17 956,36 €**
110 - Licence / cotisation	3 970,00 €	7 800,00 €	5 580,50 €	10 784,50 €
cotisation FFTA	3 740,00 €	3 740,00 €	5 276,50 €	5 276,50 €
cotisation club		3 170,00 €	0,00 €	4 450,00 €
droit d'entrée		650,00 €	0,00 €	744,00 €
CE	150,00 €	160,00 €	150,00 €	160,00 €
Magazine FFTA pour archers	80,00 €	80,00 €	154,00 €	154,00 €
120 - Location arc	0,00 €	950,00 €	0,00 €	1 200,00 €
130 - Subvention non affectée & Sponsoring	20,00 €	2 825,00 €	21,00 €	3 755,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		650,00 €	0,00 €	770,00 €
Subvention du Conseil Départemental		1 310,00 €	0,00 €	1 465,00 €
Subvention du Conseil Régional		800,00 €	0,00 €	800,00 €
OMS (2015)	20,00 €	65,00 €	21,00 €	70,00 €
Sponsoring		0,00 €	0,00 €	650,00 €
140 - Animation / Repas / pôts / Galette	1 885,00 €	1 535,00 €	1 498,58 €	1 555,00 €
Achats alimentaires	200,00 €		54,74 €	0,00 €
Tir du Roy	675,00 €	675,00 €	526,80 €	675,00 €
Repas AG	860,00 €	860,00 €	880,00 €	880,00 €
Divers	150,00 €		37,04 €	0,00 €
150 - Matériel divers commun	830,00 €	0,00 €	810,17 €	0,00 €
Archerie	200,00 €		156,56 €	0,00 €
Blasons	200,00 €		84,50 €	0,00 €
Distinctions / passeports	260,00 €		425,70 €	0,00 €
Magazine FFTA club	20,00 €		22,00 €	0,00 €
Divers	150,00 €		121,41 €	0,00 €
160 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancai	335,00 €	15,00 €	414,00 €	29,73 €
Fourniture	50,00 €		78,12 €	0,00 €
Frais bancaires & Interêts	5,00 €	15,00 €	0,00 €	29,73 €
Frais postaux	30,00 €		9,60 €	0,00 €
Internet	45,00 €		83,71 €	0,00 €
AG Ligue	40,00 €		40,00 €	0,00 €
Cotisation club FFTA & GESL	55,00 €		90,00 €	0,00 €
Assurance	110,00 €		112,57 €	0,00 €
170 - Manifestation "journée tir à l'arc"	130,00 €	150,00 €	336,00 €	410,00 €
Buvette	30,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Repas	100,00 €	100,00 €	336,00 €	410,00 €
180 - Déplacement (hors entraînement)	150,00 €	150,00 €	222,13 €	222,13 €
200 - Débutants (initiation et progression)	***1 140,00 €***	***0,00 €***	***1 742,83 €***	***184,05 €***
Matériel	920,00 €		1 558,78 €	
Frais de déplacement Entraîneur	220,00 €		184,05 €	184,05 €
300 - Equipes compétitions	***5 810,00 €***	***2 615,00 €***	***7 262,73 €***	***3 771,49 €***
310 - Competition nationale (chp France)	1 540,00 €	765,00 €	987,56 €	262,86 €
Inscription (3 chp Fr)	60,00 €		60,00 €	0,00 €
Frais de dép Entraîneur (chp fr jeune, sratch fita)	620,00 €	510,00 €	282,26 €	244,86 €
Frais de Héb/rest Entraîneur (chp fr fita scratch jeune)	550,00 €		317,30 €	0,00 €
Frais de déplacement Archers	200,00 €		18,00 €	18,00 €
Remboursement OMS		255,00 €	0,00 €	0,00 €
Gratification qualification chp de France (2 archers)	110,00 €		310,00 €	0,00 €
320 DRE	570,00 €	150,00 €	840,10 €	173,05 €
Inscription	150,00 €		117,00 €	0,00 €
Frais de dép équipe	200,00 €		83,40 €	0,00 €
Frais de dép entraineur			132,05 €	129,05 €
Frais de Héb/rest Entraîneur	70,00 €		71,80 €	0,00 €
Frais de Hébergement/restauration Archers	150,00 €	150,00 €	44,00 €	44,00 €
Finale nationale DRE - inscription equipe	0,00 €		120,00 €	0,00 €
Finale nationale DRE - déplacement equipe & ent	0,00 €		135,96 €	0,00 €
Finale nationale DRE - Héb/rest Entraîneur	0,00 €		135,89 €	0,00 €
330 - Groupe FITA & Fédéral	2 310,00 €	200,00 €	2 031,76 €	236,08 €
Brevet d'Etat	1 230,00 €		1 223,40 €	0,00 €
Frais de déplacement BE	80,00 €		72,00 €	0,00 €
Frais de dép Entraîneur	200,00 €	200,00 €	236,08 €	236,08 €
Matériel	800,00 €		500,28 €	0,00 €
340 - Inscription chp ligue	90,00 €	200,00 €	84,00 €	118,00 €
350 - Tenue	1 300,00 €	1 300,00 €	3 319,31 €	2 981,50 €

(suite page suivante….)

400 - Entr. et devel. des installations	***1 410,00 €***	***0,00 €***	***1 555,90 €***	***0,00 €***
Chevalet (6)	380,00 €		160,86 €	0,00 €
Egerton (5)	630,00 €		625,00 €	0,00 €
Stramit	300,00 €		0,00 €	0,00 €
Divers (entretien, consommable)	100,00 €		170,04 €	0,00 €
Provision pour chevalet en 2017			600,00 €	0,00 €
500 - Equipe Technique Club	***640,00 €***	***280,00 €***	***1 044,70 €***	***442,30 €***
510 - Formation entraîneur 1	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Repas CREPS	10,00 €		0,00 €	0,00 €
520 - Formation complémentaire	70,00 €	40,00 €	258,80 €	142,30 €
Repas CREPS	30,00 €		72,90 €	0,00 €
Frais pédagogigue			20,00 €	0,00 €
Frais de déplacement	40,00 €	40,00 €	165,90 €	142,30 €
530 - Formation entraîneur club	560,00 €	240,00 €	785,90 €	300,00 €
Frais pédagogigue	380,00 €		600,00 €	0,00 €
Frais de déplacement	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Repas	130,00 €		185,90 €	0,00 €
Comité départemental			0,00 €	300,00 €
OMS		190,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL (hors contribution volontaire)	**16 320,00 €**	**16 320,00 €**	**20 488,54 €**	**22 354,20 €**
Contribution volontaire en nature	***5 750,00 €***	***5 750,00 €***	***6 972,50 €***	***6 972,50 €***
Débutants	*3 300,00 €*	*3 300,00 €*	*2 677,50 €*	*2 677,50 €*
Equipes compétitions	*1 700,00 €*	*1 700,00 €*	*3 205,00 €*	*3 205,00 €*
Entr, et devel, des installations	*750,00 €*	*750,00 €*	*1 090,00 €*	*1 090,00 €*
TOTAL	**22 070,00 €**	**22 070,00 €**	**27 461,04 €**	**29 326,70 €**

160 – Frais de fonctionnement

- Fourniture : achat lampe pour vidéoprojecteur & cartouche d'encre
- Frais bancaires & Intérêts : intérêts perçus sur livret et part sociale
- Frais postaux : achat d'un carnet de timbres
- Internet : abonnement à l'hébergeur de notre site internet (2 ans)
- AG de Ligue : paiement d'un repas pour l'assemblée générale de la ligue Midi-Pyrénées et péage autoroute
- Cotisation club FFTA & GESL : le club doit régler une cotisation à la FFTA (20€) et une cotisation au groupement d'employeur (35€). Pour cette année exceptionnellement deux cotisations versées à GESL (passage année civile sur saison sportive)
- Assurance : Assurance vol

170 – Manifestation « journée du tir à l'arc »

- Repas : repas organisé pour les membres de l'association présents à la journée.

180 – Déplacement

Dans le cadre d'une mission confiée par le club, un membre de l'association peut se faire rembourser ses frais kilométriques. Tous ceux qui se sont déplacés pour le club ont fait don de leurs frais au club.

200 – Débutants

210 – Initiation :

- Matériel : achat d'une bande élastique jaune, 6 reposes arc, 4 sac à dos, branches SF optimo, poignée initiation, fausses cordes, reposes flèches, viseurs, quelques flèches d'initiations, 3 paires de branches core ignite.
- Frais de déplacement entraîneurs : dans le cadre de leur mission les entraîneurs peuvent se faire rembourser les frais kilométriques (réunion, entraînement, etc.). Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements faits pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entrainer les archers. Ils en ont fait don au club.

300 – Equipes compétitions

310 – Compétition nationale

- Inscription : 3 inscriptions à des championnats de France individuels Fita (jeune & scratch).
- Frais de déplacement entraîneurs : Frais de l'entraineur pour effectuer l'aller-retour sur Ruelle sur Touvre (Scratch Fita) . Il a fait don au club des frais kilométriques, à l'exception des péages.
- Frais de Héb/rest Entraîneur: Frais de repas et d'hôtel relatif à l'entraineur (déplacement sur 3 jours)
- Frais de Hébergement/restauration Archers : des frais de repas pour les archers ont été réglés par le club, puis l'archer a remboursé le club.
- Remboursement OMS : l'Office Municipal des Sports prend en charge 50% des frais de déplacement archers +entraineurs, la demande est partie mais ne sera traitée qu'en 2017 par la commune
- Gratification qualification chpt de France : 2 archères ont reçu 55 € chacune pour s'être qualifiées au championnat de France. Pour le titre de championne de France, Alix a reçu 200 €

320 - DRE

- Inscription : inscription de l'équipe en DRE, et inscription des archers de l'équipe pour les 3 manches
- Frais de déplacement équipe : Frais correspondant au déplacement des 3 membres de l'équipe dans un véhicule personnel sur les 3 manches (forfait kilométrique)
- Frais de déplacement entraîneurs : Frais de l'entraineur pour effectuer l'aller-retour sur Rodez. L'entraineur a fait don des frais kilométrique au club
- Frais de Héb/rest Entraîneur: Frais de repas et de d'hôtel relatif à l'entraineur sur les manches de DRE (déplacement à Rodez)

- Frais de Hébergement/restauration Archers : des frais de repas pour les archers ont été réglés par le club, puis l'archer a remboursé le club.

- Finale nationale DRE - inscription équipe : inscription de l'équipe en finale national DRE.

- Finale nationale DRE - déplacement équipe & ent : Frais correspondants au déplacement un véhicule personnel à 135€96 (Essence & péage) pour se rendre à la finale Nationale. 50% de ces frais de déplacement seront pris en charge par l'OMS (sera traité en 2017)

330 – Groupe Fita & Fédrale

- Brevet d'Etat : facture correspondant à l'intervention d'un Brevet d'Etat (12 fois 2h30) pour l'encadrement du groupe Fita.
- Frais de déplacement BE : Le club a pris en charge les frais de déplacement du brevet d'état pour venir entrainer.
- Frais de déplacement entraîneurs : Frais d'un entraîneur bénévole pour effectuer les entrainements et le suivi en compétition des archers du groupe
- Matériel : achat de deux « shot-trainers », 2 paires de branches et d'une valise équipée pour un entraîneur.

340 – Inscription championnat de ligue

Le club collecte les chèques des archers pour en faire un seul au club organisateur. Pour le championnat de ligue salle scratch 2017, le club a fait le chèque mais n'est pas encore remboursé, pour les championnats de ligue salle 2016, c'est l'inverse. Les dépenses et recettes ne sont pas équilibrées à cause des dépenses passées avant la fin exercice comptable et les recettes l'équilibrant sur l'exercice suivant.

350 – Tenue

Le club a acheté à Sport'r : 7 vestes de survêtement SAFON (coût unitaire 62.72 €), 8 pantalons de survêtement (coût unitaire 31.92 €), et 14 polos (coût unitaire 34 €). 2 shorts (12.60€). Le club a acheté 105 tee-shirts à Jersey création (coût unitaire entre 9.6 € et 19€ suivant les modèles) pour les revendre aux alentours du prix d'achat.
Le club a vendu en plus 1 polo (1x33€) et 1 tee-shirt qu'il avait en stock.
Le club a acheté 14 tee-shirts pour les donner aux entraîneurs (174€40).
Les dépenses et recettes ne sont pas équilibrées sur les tenues, à cause du coût des tee-shirts entraîneurs, des arrondis entre le prix d'achat et de vente et aussi d'un chèque de 194 € qui ne sera encaissé que sur 2017.

400 – Entretien et développement des lieux d'entraînement

410 – Ciblerie

- Chevalet : achat de bois pour construire un chevalet et de quincaillerie pour en fabriquer 11
- Egerton : achat de 5 cibles egerton (cible ronde de 125 cm de diamètre)
- Stramit : le club n'a pas acheté directement de stramit. Par contre la commune en a acheté pour le club.
- Divers : achat cadenas, peinture, pinceaux… et du bois pour fabriquer le range blason.

500 – Equipe technique club

510 – Formation entraîneur 1

Pas de repas réglé pour l'examen entraîneur 1 de janvier 2016.

530 – Formation complémentaire

Un entraîneur a participé à la formation complémentaire organisée par la ligue à Montauban (1.5 jour). Quatre entraîneurs ont participé à une formation complémentaire à Boé (1 jour).
Les entraîneurs ont fait dons des frais kilométriques à l'exception des péages, le club a pris en charge l'inscription pour Boé (20€) et les 5 repas.

540 – Formation entraîneur club

Le club a organisé une formation assistant entraineur pour 12 archers du club. Il a pris en charge les coûts pédagogiques (600 €), le repas.
Le comité départemental de tir à l'arc a pris en charge 50% des frais pédagogique. Une demande a été faite à l'OMS pour prendre en charge également 50% de ces frais (ne sera traité qu'en 2017).

Contribution volontaire en nature

Le montant correspond aux 697.25 heures passées par les entraîneurs & aide-entraîneurs pour l'encadrement des séances d'entraînement, des compétitions. Ce montant tien compte aussi des 109 heures passées par les membres du club pour l'entretien des installations. Ces heures sont revalorisées à 10 € de l'heure.

III – Répartition des produits et des charges

Le total des produits, hors contribution volontaire en nature est de 22 354.20 €.
Ce total peut se séparer en deux parts :

- 10 568.80 € (47%) qui sont des produits mais aussi des charges, c'est-à-dire aussitôt perçu, l'argent est reversé à un tiers sans aucun bénéfice pour l'association, c'est le cas pour les licences, les tenues de club, les places de compétitions, le tir du roy…

- 11 785.40 € (53%) qui sont des produits et qui serviront à financer des actions, le fonctionnement du club. Ce montant correspond à la somme des subventions, des cotisations club, des locations d'arc, des dons, des droits d'entrée et intérêts.

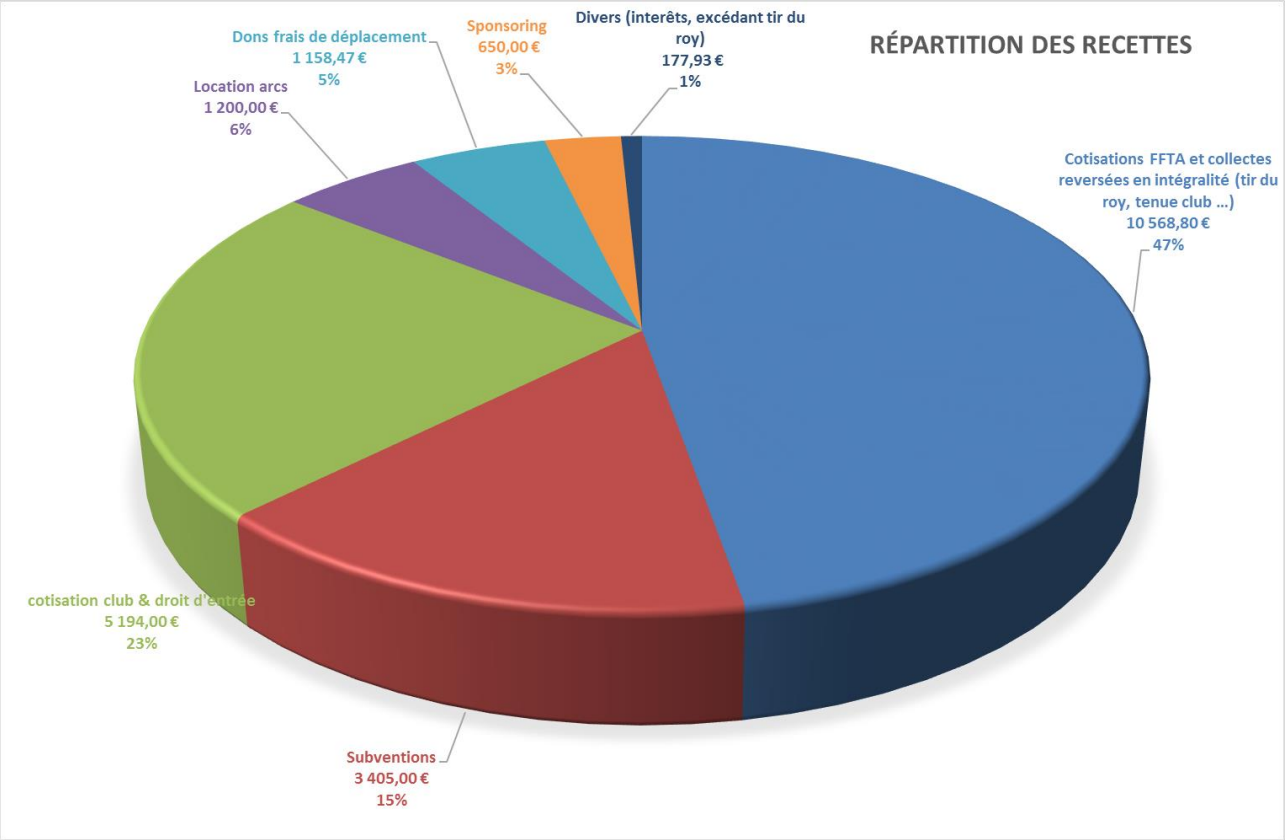

Le total des charges est de 20 488.54 €, il peut se décomposer principalement comme suit :

Cotisations FFTA	5 366,50 €
Alimentaire & Tenues	5 302,75 €
Matériel d'archerie	2 421,53 €
Déplacements	2 234,72 €
Fournitures & divers	1 409,64 €
Ciblerie	1 225,00 €
Brevet d'Etat	1 223,40 €
Formation	620,00 €
Places de compétition & magazines	535,00 €
Remboursements (trop percu)	150,00 €

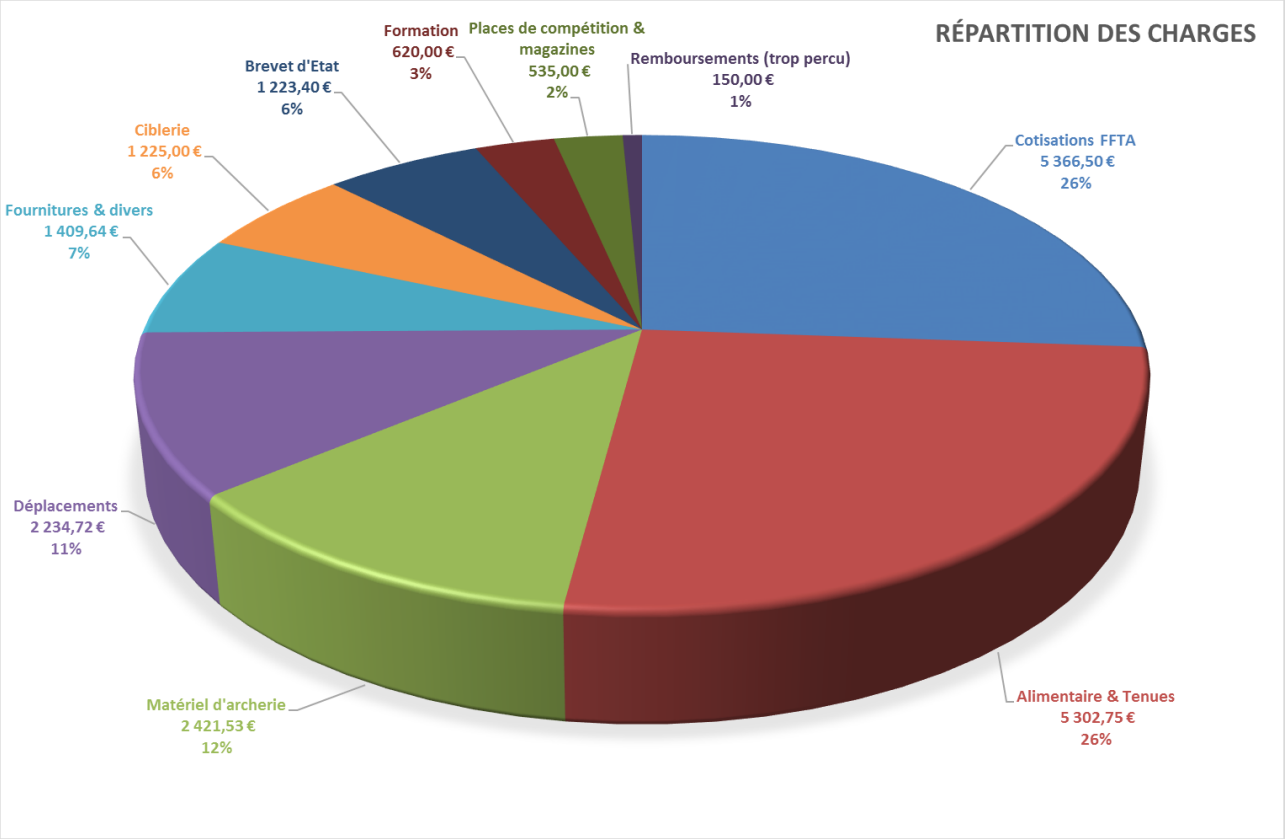

IV - Plan comptable association

Le compte de résultat est présenté en respectant le plan comptable association en pages 10 et 11

Pour présenter les comptes auprès des collectivités locales et territoriales, il faut présenter les comptes sous la forme d'un compte de résultat mais en suivant le plan comptable association, c'est à dire présenter les comptes de l'association sous une certaine forme avec des catégories d'affectation imposées.

COMPTE DE CHARGE (CLASSE VI) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2016 : du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2016

60 - Achats	**11 909,44 €**
601 & 602. Achats stockés	- €
604. Achats d'études et prestations de services	2 378,40 €
6041. Places pour compétition	*381,00 €*
6042. Formation	*620,00 €*
6043. Prestations de BE	*1 223,40 €*
6044. Magazine FFTA pour archers	*154,00 €*
605. Achats de matériels, équipements et travaux	3 046,53 €
6051. Matériels d'archerie	*2 215,62 €*
6052. Blason	*84,50 €*
6054. Installation / Cibles	*625,00 €*
6055. Divers pour archerie	*121,41 €*
606. Achats non stockés de matériel et fournitures :	673,86 €
6063. Fournitures d'entretien et de petits équipements	*170,04 €*
6064. Fournitures administratives	*78,12 €*
6068. Autres matières et fournitures	*425,70 €*
607. Achats de marchandises	5 810,65 €
6071. Achats alimentaires	*1 983,44 €*
6072. Achats textiles	*3 319,31 €*
6073. Achats divers	*507,90 €*
61 - Services extérieurs :	**134,57 €**
616. Primes d'assurance :	112,57 €
618. Divers :	22,00 €
62 - Autres services extérieurs :	**2 328,03 €**
625. Déplacements, missions et réceptions	2 234,72 €
6251. Voyages et déplacements	*2 194,72 €*
6256. Missions	*40,00 €*
626. Frais postaux et télécommunication :	93,31 €
6263. Affranchissement	*9,60 €*
6265. Téléphone / Internet	*83,71 €*
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**- €**
64 - Charges de personnel	**- €**
65. Autres charges de gestion courante	**5 366,50 €**
651. Redevance pour concessions; brevets, marques, logiciels, droits	- €
658. Charges diverses de gestion courante	5 366,50 €
6586. Cotisations liées à la vie statutaire	*5 366,50 €*
66 - Charges financières	**- €**
67 - Charges exceptionnelles :	**150,00 €**
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	**600,00 €**
69 - Impots sur les sociétés	**- €**
TOTAL	**20 488,54 €**

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**6 972,50 €**
861. Secours en nature	0,00 €
872. Mise a disposition gratuite de bien et prestation	0,00 €
873. Personnel benevol	6 972,50 €

TOTAL	**27 461,04 €**

COMPTE DE PRODUIT (CLASSE VII) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2016 : du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2016

70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises :	**4 515,50 €**	
701. Produits finis	0,00 €	
706. Prestations de services	180,00 €	
7061. Vente place de compétition		*118,00 €*
7063. Vente hotellerie archers		*62,00 €*
707. Ventes de marchandises	3 135,50 €	
7072. Ventes tenue		*2 981,50 €*
7074. Vente magazine FFTA		*154,00 €*
708. Produits des activités annexes	1 200,00 €	
7083. Locationdes arcs aux archers		*1 200,00 €*
71 - Production stockée (ou destockage)	**0,00 €**	
72 - Production immobilisée	**0,00 €**	
74 - Subventions de fonctionnement	**3 405,00 €**	
741. Subventions affectées :	370,00 €	
7411. CNDS		*0,00 €*
7415. OMS		*70,00 €*
7416. CD31		*300,00 €*
742. Subventions non affectées :	3 035,00 €	
7422. Région		*800,00 €*
7423. Département		*1 465,00 €*
7424. Commune		*770,00 €*
743. Subventions pour action spécifique :	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	**14 243,97 €**	
754. Collecte	1 965,00 €	
7541. Collecte tir du Roy		*675,00 €*
7542. Collecte repas		*1 290,00 €*
756. Cotisations	10 470,50 €	
7561. Cotisation FFTA		*5 276,50 €*
7562. Cotisation Club		*4 450,00 €*
7563. Droit d'entrée		*744,00 €*
758. Dons	1 808,47 €	
7581. Dons frais de déplacement		*1 158,47 €*
7582. Sponsoring / Dons		*650,00 €*
76 - Produits financiers	**29,73 €**	
77 - Produits exceptionnels	**160,00 €**	
78 - Reprise sur amortissement et provisions	**0,00 €**	
79 - Transfert de charges	**0,00 €**	
TOTAL	**22 354,20 €**	

87 - Contribution volontaire en nature	**6 972,50 €**	
871. Bénévolat	6 972,50 €	
872. Prestation en nature	0,00 €	
873. Dons en nature	0,00 €	

TOTAL	**29 326,70 €**

V – Budget prévisionnel

Intitulé	BUDGET PREVISIONNEL 2017 Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**8 835,00 €**	**14 280,00 €**
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	4 780,00 €	12 700,00 €
cotisation FFTA	4 480,00 €	4 480,00 €
cotisation club		3 650,00 €
droit d'entrée		500,00 €
Location arc		1 000,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		770,00 €
CNDS : action femme		1 800,00 €
Sponsoring		200,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	150,00 €	150,00 €
Magazine FFTA pour archers	150,00 €	150,00 €
020 - Matériel divers commun	1 025,00 €	0,00 €
Archerie	200,00 €	
Blasons	200,00 €	
Distinctions fédérales	450,00 €	
Magazine FFTA club	25,00 €	
Divers	150,00 €	
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	550,00 €	230,00 €
Fourniture	80,00 €	
Frais bancaires & Interêts	5,00 €	30,00 €
Frais postaux	30,00 €	
Cotisation club FFTA & GESL	55,00 €	
Assurance	110,00 €	
Mission : AG ligue, Déplacements	270,00 €	200,00 €
040 - Entretien et developpement des installations	1 350,00 €	600,00 €
Chevalets	1 200,00 €	
reprise de provision		600,00 €
Divers (entretien, consommable)	150,00 €	
050 - Equipe technique Club	1 130,00 €	750,00 €
Aide de l'OMS pour formation AE 2016		300,00 €
aide du CD31 (réussite diplôme E1)		250,00 €
Frais pédagogigue (E1, AE, FC) - Recette oms	400,00 €	200,00 €
Frais de mission (E1, AE, FC)	510,00 €	
Frais de déplacement	220,00 €	
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***1 850,00 €***	***1 060,00 €***
Matériel	1 650,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur	200,00 €	
Subvention du Conseil Départemental ecole de sport		460,00 €
Subvention du Conseil Régional - petit equipement des clubs		600,00 €
Cible 3 : Performance	***9 215,00 €***	***5 160,00 €***
310 - Competition nationale (chpt de France)	1 725,00 €	330,00 €
Inscription aux chpt de France	155,00 €	
Frais de déplacement Archers Vittel	120,00 €	120,00 €
Frais de déplacement Entraineur: Chpt France Fita Jeune scratch	460,00 €	65,00 €
Frais hébergement/restauration Entraineur : Chpt France Fita Jeune scratch	600,00 €	
Frais archers final National 2016 - Rembouressement OMS (2016)	60,00 €	145,00 €
Gratification qualification chpt de France (6 archers)	330,00 €	
320 - DRE	3 580,00 €	2 580,00 €
Inscription de 2 équipes & 8 archers	300,00 €	
Frais de déplacement équipes	540,00 €	
Frais de Hébergement/restauration équipes & entraîneurs	1 600,00 €	1 280,00 €
Subvention du Conseil Départemental manifestation		700,00 €
Finale nationale DRE - inscription equipes	240,00 €	
Finale nationale DRE - déplacement équipes & entraîneurs	300,00 €	150,00 €
Finale nationale DRE - Héb/rest équipes & entraîneurs	600,00 €	450,00 €
330 - Groupes FITA & Fédéral	2 410,00 €	560,00 €
Brevet d'Etat - prise en charge 4h par CD31	1 260,00 €	160,00 €
Frais de déplacement BE & Entraîneur Club	300,00 €	
Matériel	750,00 €	
Subvention du Conseil Régional - petit equipement des clubs		300,00 €
Inscriptions aux chpts de ligue	100,00 €	100,00 €
340 - Tenue	1 500,00 €	1 690,00 €

(suite page suivante….)

Intitulé	Dépenses	Recettes
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***2 400,00 €***	***1 800,00 €***
Achats alimentaires	400,00 €	
Tir du Roy	700,00 €	700,00 €
Repas AG	700,00 €	700,00 €
Repas journée tir à l'arc	400,00 €	400,00 €
Animation - Divers	200,00 €	
TOTAL (hors contribution volontaire)	**22 300,00 €**	**22 300,00 €**
Contribution volontaire en nature	***7 000,00 €***	***7 000,00 €***
Débutants	3 000,00 €	3 000,00 €
Equipes compétitions	3 000,00 €	3 000,00 €
Entr, et devel, des installations	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	**29 300,00 €**	**29 300,00 €**